Un fragment de rôle comique
datant du début du XIV[e] siècle
retrouvé dans un manuscrit
déposé aux Archives cantonales du Valais, à Sion

Paul AEBISCHER

Les archives sédunoises sont connues des spécialistes qui s'occupent de l'histoire du théâtre médiéval français grâce à une pièce fort importante qui y a été retrouvée à la fin du siècle passé : le fragment d'un ancien mystère qui nous a conservé quatre-vingt-sept vers que Bédier [1], à qui l'on en doit la publication, data de la première moitié du XIV[e] siècle, après qu'il en eut examiné tant l'écriture que la langue [2]. Comme ce texte est sans aucun doute peu connu en Valais — et nous verrons pourquoi —, je prends la liberté, en guise de proème, de résumer ici ce qu'en a dit son éditeur — qui était alors au début de sa carrière scientifique, comme premier titulaire de la chaire de littérature française à l'université de Fribourg nouvellement fondée : « Ce fragment m'est venu entre les mains d'assez curieuse façon. Il y a quelque temps, mon ami, M. le Professeur Franz Jostes [3], de passage à Sion, y visitait la vieille église de Valéria. Dans une crypte, soigneusement caché sous des pierres et du plâtre, il trouva un vrai monceau de parchemins, tout rongés par l'humidité du lieu. Il y fouilla, en fit sécher un grand nombre : c'était un amas de pièces d'archives, toutes écrites en latin et qui paraissaient offrir de l'intérêt pour l'histoire locale. La plus ancienne de celles qu'il examina était datée de 1290 ; d'autres, du XIV[e] siècle ; la plupart, du XV[e]. Comment se trouvaient-elles en cette cachette ? Personne à Sion n'en sait rien. Peut-être y ont-elles été apportées par quelque ancien archiviste, aux jours de l'invasion fran-

[1] J. Bédier, *Fragment d'un ancien mystère*, dans *Romania*, 24[e] année (1895), pp. 87-90.

[2] J. Bédier, *art. cit.*, pp. 87 et 91.

[3] Le professeur Jostes était titulaire de la chaire d'histoire de l'art dans la même université.

çaise ; puis, quand le département du Simplon devint le canton du Valais, l'archiviste étant mort et l'église ayant cessé de servir au culte, nul ne sut retrouver le dépôt jadis confié à la crypte.

« Au milieu de ces documents — continue Bédier —, M. F. Jostes remarqua un feuillet de parchemin, seul de son genre : car il était écrit en français et en vers. Avec l'agrément de deux conseillers d'Etat qui l'accompagnaient, il l'emprunta ainsi qu'une douzaine d'autres pièces. Il voulut bien me communiquer le fragment français et fit part de ses autres trouvailles à des érudits qui s'occupent d'histoire suisse. Il faut croire que ces documents sont de médiocre valeur, car depuis le temps écoulé, ils achèvent, si je ne me trompe, de moisir au fond de leur crypte. » [4]

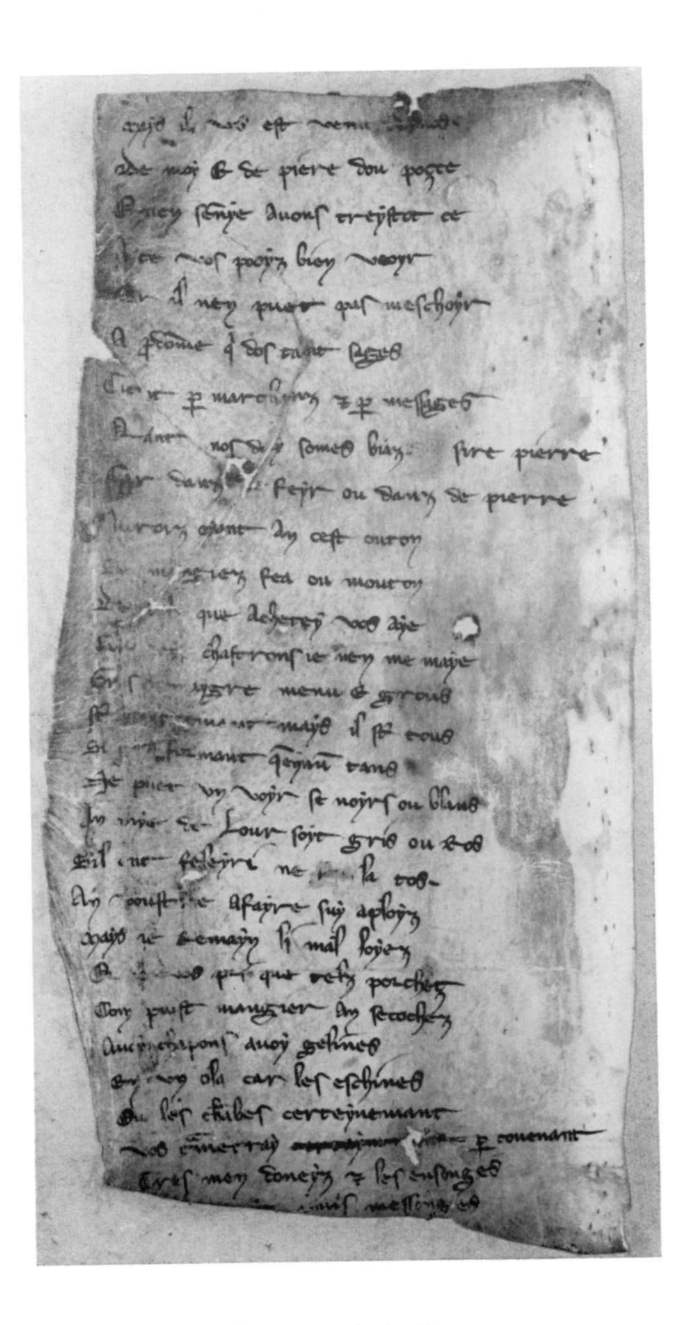
Inutile de vouloir déterminer le sort qui a été celui des documents mis au jour par Jostes : le fait est qu'à plus d'une reprise, depuis quarante ans, j'ai tenté d'avoir des informations concernant le texte dramatique heureusement publié par Bédier : personne n'en a jamais entendu parler. Sans doute, sa valeur littéraire était-elle des plus médiocres : mais son intérêt est de premier ordre pour l'histoire des mystères et de leurs origines [5], du fait de la date même qui lui est attribuée. Bédier a imaginé qu'il était de provenance étrangère : le fait est que la langue dans laquelle il est écrit ne présente pas le moindre franco-provençalisme qui pût laisser croire qu'il aurait été copié, sinon composé, à Sion même. Mais nous allons voir qu'en ce début du XIVe siècle, cette ville appréciait déjà le théâtre, et que le fragment Bédier n'est pas le seul indice du goût des Sédunois pour les manifestations artistiques de ce genre.

En effet, dans le fonds Flavien de Torrenté déposé aux Archives cantonales du Valais, se trouve un manuscrit coté *A. T. Fl. ms 3* de huit feuillets de parchemin, larges de 12 cm et hauts de 22 cm, manuscrit qu'avec son amabilité habituelle, M. A. Donnet a bien voulu me signaler et me confier momentanément. Ce qui nous intéresse directement est que ledit cahier a été muni d'une couverture constituée par un fragment de parchemin de 23 cm de haut sur 18 cm de large, auquel a été cousu avec de la ficelle un autre fragment de parchemin de 25 cm environ de longueur sur 13,5 cm de largeur : et c'est ce fragment qui, sur une face seulement — la face actuellement interne — contient un texte qui, tout comme celui du fragment Bédier, est en français et en vers.

Inutile de remarquer que notre fragment de « rollet » — car il s'agit évidemment d'un bout de rôle — n'est pas daté, pas plus que l'autre partie de la couverture, à laquelle manquent, et les premières lignes, et la fin, sans compter que les premiers mots de chaque ligne de ce qui reste ont été excisés, et que le tout a été fortement endommagé par l'humidité. Toutefois, la partie encore lisible de ce document montre qu'il s'agit d'un brouillon de testament, ou peut-être mieux d'un testament partiellement modifié en vue d'être recopié. Testament dont le testataire était incontestablement un ecclésiastique possédant une assez grosse fortune, sans doute un chanoine de la cathédrale

[4] J. Bédier, *art. cit.*, p. 86.

[5] Voir en particulier E. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*, Dijon et Paris, s. d. [1903], p. 41.



Le manuscrit de Sion

de Sion : il laisse en effet au chapitre de cette ville divers immeubles, dont une grange qu'il acheta *a domino Willelmo domni episcopi Sedun. dapifero*, ainsi qu'une maison qui avait appartenu *a Willelmo de Solneria et filio quondam Nicholay...* Au même chapitre, il laisse encore tous ses autres biens meubles et immeubles, à l'exception d'un *psalterium glosatum* qu'il donne aux Frères Mineurs de Lausanne, et de quarante sols mauriciens qu'il lègue aux Frères Prêcheurs de la même ville. Enfin, il constitue une rente en faveur de l'autel, dédié à la Sainte Vierge, à saint Maurice et à ses compagnons, qu'il érigea en l'église de Valère. Etant donné que l'église des Dominicains de Lausanne a été construite en 1234, et que c'est en 1258 que les Frères Mineurs, c'est-à-dire les Cordeliers, s'établirent dans la même ville [6], il nous est interdit de dater notre testament d'avant 1258. D'autre part, le *dominus Willelmus domni episcopi Sedun. dapifer*, appelé plus souvent *dominus Willelmus senescalcus sedunensis* apparaît dans de multiples documents à partir de 1265 [7], et jusqu'en 1303 [8] : par contre, en 1307 il est question d'une ... *domum quondam dnus Willermus senescallus Sedun...* [9], preuve que ce personnage ne vivait plus à cette date. Et comme notre testament ou brouillon de testament le mentionne sans qu'il le fasse précéder du *quondam* fatal, il est probable qu'il est antérieur à cette date de 1307. Ce qui semble confirmer cette hypothèse est que nous possédons une charte du 19 août 1301 dans laquelle ce même *dominus senescalcus Sedun.* est dit avoir *in testamento ultimo* édifié un autel *in honore beati Anthonii et sancti Mauricii sociorumque sui, infra ecclesiam beate Maria Sedun. inferiorem*, autel qu'il avait doté d'une rente annuelle de cent sous mauriciens [10] : or il n'est pas invraisemblable qu'il ait rédigé ce testament dans les dernières années de sa vie, qui correspondraient à l'extrême fin du XIIIe siècle, ou aux toutes premières années du XIVe. En conséquence, nous ne risquons guère de nous tromper si nous attribuons notre testament ayant fini comme couverture au dernier quart du XIIIe siècle.

Nous disposons certes encore, pour nous faire une religion, du terrier proprement dit. Mais c'est que les huit feuillets qui constituent ce texte ne contiennent pas la moindre date eux non plus. Il s'agit évidemment d'un registre de reconnaissances en faveur d'un établissement religieux, sans doute du chapitre de la cathédrale ; les reconnaissances concernent un nombre considérable d'individus habitant les environs de Sion, les villages de Vernamiège, Grimisuat, Savièse, St-Germain, Ormone : mais, je le répète, aucune n'est datée. Seul le recto du dernier feuillet contient — d'une écriture contemporaine à celle des reconnaissances, mais non identique à celle du reste — la mention *In ista obediencia accipiunt isti canonici*, ainsi que d'autres personnages, la mention étant suivie d'une liste contenant entre autres les noms de *dominus Nicholaus de Bagnes, Anthonius Hubodi, dominus Nicholaus de*

[6] E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. II, Lausanne, 1921, pp. 54 et 55.

[7] J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. II, dans *Mémoires et documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXX, Lausanne, 1876, p. 99.

[8] J. Gremaud, *op. cit.*, t. III, dans *Mémoires et documents...*, t. XXXI, Lausanne, 1878, p. 63.

[9] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., p. 130.

[10] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., pp. 21-22.

Rarogne, dominus Huldricus et *Petrus de Moniovet*. Or, à en juger d'après les textes publiés par Gremaud et la liste des chanoines de la cathédrale de Sion dressée par M. H. A. von Roten, le chanoine Nicolas de Rarogne est mentionné entre 1291 et 1299 [11] ; Anthonius Hubodi, clerc et chanoine de Sion, est dénommé *Anthonius Huboldi clericus* en 1279 et figure, en compagnie précisément de Pierre de Montjovet, dans un acte de 1282, où il est question d'*Anthonium Hubodi* et *Petrum de Montejoveto canonicos Sedun.* [12]. Il s'ensuit que la liste de bénéficiers ne peut être antérieure à 1279, puisqu'à cette date Anthonius Hubodi n'était pas encore chanoine, mais qu'il est improbable qu'elle soit postérieure à 1300, étant donné que Nicolas de Rarogne n'apparaît plus après cette date. En bref, nous sommes, avec ladite liste, dans le quatrième quart du XIII[e] siècle : constatation corroborée par cet autre détail que Nicolas de Bagnes, chanoine de Sion, figure dans de très nombreux documents qui s'étalent entre 1252 et 1294 [13].

Il est sans intérêt pour nous de remarquer que la liste des bénéficiers a été établie postérieurement au terrier lui-même, étant donné qu'il mentionne d'une part *apud Sanctum Germanum Brunet dol Pasquer*, lequel paraît sous le nom de *Brunetus de Pascua* en 1259 et en 1270, et qu'il a dû mourir avant 1302-1304, puisqu'un texte parle alors du *filio Bruneti dol Pasquer de Savesia* [14], et que d'autre part notre recueil donne le nom d'un *heres Lamber de Olmona*, correspondant à la mention d'une *terram quam... colebat quondam Lambertus d'Ormuna* figurant dans un relevé des cens et revenus du chapitre de Sion dressé entre 1267 et 1276 [15].

S'il est donc possible que la liste des chanoines figurant à la fin du terrier a pu être dressée postérieurement à la compilation de ce dernier ; s'il est malheureusement exact que la mention du *Willelmus dapifer* du texte utilisé par la couverture dudit terrier ne nous fournit qu'une donnée approximative pour la datation du cahier de reconnaissances, et approximative encore pour celle du fragment littéraire qui seul nous intéresse, il n'en reste pas moins que, quoi qu'on fasse, nous nous heurtons toujours aux derniers lustres du XIII[e] siècle, date qui s'accorde à merveille avec les données paléographiques pouvant servir à la datation tant du terrier que des deux pièces qui en constituent la couverture. J'ajouterai cependant que l'écriture de notre reste de « rollet » me paraît très légèrement — j'insiste sur ce *très* — postérieure à celle des pièces que nous venons d'examiner : en attribuant celui-ci à la première moitié du XIV[e] siècle, je fais en réalité preuve d'une telle prudence que j'ose même préciser que notre fragment date selon toute vraisemblance

[11] J. Gremaud, *op. cit.*, t. II, pp. 431 (1291), 440 (1292), 451 (1293) et 527 (1299). Ces dates extrêmes sont relevées également par H. A. von Roten, *Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter*, I. Teil, dans *Vallesia*, vol. I (1946), p. 52.

[12] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., pp. 233 et 312. Voir également H. A. von Roten, *art. cit.*, II. Teil, dans *Vallesia*, vol. II (1947), p. 57. Petrus de Monjovet a dû mourir peu après qu'il eut fait son testament *infirmus corpore*, le 28 février 1297 (J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., p. 500).

[13] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., p. 86 (1263), etc., etc., et p. 455 (1294). Cf. H. A. von Roten, *art. cit.*, I. Teil, p. 52.

[14] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., pp. 38 et 152, ainsi que p. 123.

[15] J. Gremaud, *op. cit.*, vol. cit., p. 171.

du premier quart de ce XIV[e] siècle. C'est alors qu'un notaire sédunois, pour fabriquer une couverture au terrier, aura tiré de ce qui correspondait à notre actuelle corbeille à papier deux morceaux de parchemin qu'il aura cousus l'un à l'autre, un projet de testament datant de 1300 environ, et un bout de « rollet » postérieur de quelques années.

Bout de « rollet » qui contient vingt-huit octosyllabes plus ou moins complets, et un ou deux mots d'un vingt-neuvième vers. L'écriture elle-même est assez soignée : le scribe a cependant oublié parfois des signes abréviatifs, et il a mal copié, sans le comprendre, un mot que je ne reconstitue que par conjecture, au vers 15. Malheureusement, les premiers mots des vers 9-19 sont plus ou moins effacés, et l'utilisation des rayons ultra-violets ne m'a pas permis d'en compléter la lecture, d'autant plus que tout le vers 9, ainsi que les vers 15 et 16 ont presque disparu, du fait des trous et des déchirures qui gâtent le fragment. Il faut insister aussi sur le fait que ce dernier n'est qu'une copie, une copie due à un copiste qui n'a pas toujours compris ce qu'il transcrivait. Dans le texte que je présente plus loin, j'ai usé de *v* et de *u*, de *i* et de *j* selon l'usage actuel, usage que j'ai suivi aussi en ce qui concerne la ponctuation et l'emploi des majuscules. D'autre part, j'ai placé entre crochets carrés les lettres que j'ai pensé pouvoir ajouter et, lorsque j'ai procédé à quelque amendement, j'ai donné en note la leçon du manuscrit.

Et voici donc notre texte :

Mays il vos est venu a nos,
De moy e de Piere dou Poçce,
Qu'ensennye [16] avons trestot ce :
A ce vos pooyz bien veoir
— Car il n'en puet pas mesch[e]oyr [17]
A prodome qui dos tant sages
Tient par marchanz e par messages —
Quant nos duy somes, biaz [18] sire Pierre,
Car danz de feyr ou danz de pierre
Avroyz oyant [19], an cest outon [20],
Ben [21] mangiez fea ou mouton
De [ce]ly qu'achetey [22] vos aye :
Car, deis chastrons, je ne m'emaye [23],
Gras e maygre, menu e grous.

16 Ms : *Quen sennye.*
17 Ms : *meschoyr.*
18 « Beau ». Ce mot est suivi d'un mot gratté et absolument illisible.
19 Il s'agit sans doute de l'adv. *oan, ouan,* « en cette présente année ».
20 « Automne ».
21 La lecture de ce mot n'est pas sûre.
22 Ms : *que achetey.*
23 Ms : *ie nen me maye.* « Je ne m'effraie pas ; cela m'importe peu ».

V[ ]emant mays il sont tous
Si pou formant qu'en aucun [24] tans
Ne puet un voyr se noyrs ou blans
An myo [25] de lour soyt gris ou ros,
S'il ont feseyri ne la tos ! [26]
An voustre afayre suy aploy[e]z [27]
Mays je remayn li mal loyez ! [28]
Et je vos pri que celz porcheç [29]
C'om [30] puist mangier an secochez [31]
Aucy chapons avoy gelines
En un'ola : car les eschines
Ou les chambes, certeynemant
Vos trametrey [32] par covenant :
Tres m'en doneyz [33], e les ensonges [34]
[ ]is menssonges

Je ne surprendrai personne, je pense, si j'avoue tout uniment que je ne prétends pas avoir compris tout ce pauvre texte. Qu'est-ce en particulier que le « an secochez » du vers 23 ? Je n'en sais rien. Tel qu'il est, notre fragment permet certaines conclusions qui, nous allons le voir, ne manquent certes pas d'intérêt.

Tout d'abord, s'il est écrit incontestablement en français, ce français est assez fortement teinté de franco-provençalismes, qui sont *outon* « automne » (vers 10), *fea* « brebis » (vers 11), *grous* « gros » (vers 14), *feseyri* « douve » du foie des moutons » (vers 19), *ola* « marmite » (vers 25), *chambes* « jambes, pattes » (vers 26).

[24] Cette émendation n'est pas absolument assurée : le ms a *qe* surmonté du tilde, lequel paraît être suivi de l'abréviation pour *cum*, suivie elle-même de deux jambages et d'un *u* tildé.

[25] Cette lecture n'est nullement certaine : seules les deux premières lettres *my* sont nettes.

[26] « S'ils ont la douve du foie ou la toux ». Le mot *feseyri*, dont j'ai traité plus haut, n'est plus attesté actuellement en franco-provençal : Mgr Gardette, consulté à ce propos, ne connaît pas ce terme.

[27] Ms : *aployz*. C'est le part. pass. de *aployer*, « employer » en ancien français.

[28] « Mais je suis toujours le mal payé », c'est-à-dire celui qui reçoit un salaire insuffisant.

[29] Mgr Gardette in litt., traduirait : « je vous prie que vous pourchassiez ceux-là... » et verrait, justement me paraît-il, dans *porcheç* une deuxième personne, ou du singulier, ou du pluriel, du subjonctif présent d'un verbe correspondant à l'ancien français *porchacier ;* il ajoute que l'ancien lyonnais connaissait *porchet*, « action de pourchasser », identique comme formation à l'ancien français *pourchas.*

[30] Ms : *Com.* Le sens est évidemment « qu'on ».

[31] Ces deux mots sont pour moi incompréhensibles. Peut-être ont-ils été mal copiés dans notre fragment.

[32] « Remettrai ». Le mot est suivi de *certaynemant* raturé et remplacé par *par covenant,* écrit par notre copiste.

[33] « Donnez m'en trois ».

[34] Forme hypercorrecte du pluriel d'*axonge* « saindoux », dont F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français,* t. VIII, p. 202, donne trois exemples anciens.

Si deux de ces mots ne se prêtent pas à l'étude de la localisation de notre texte, du fait qu'*oton* « automne » ne se rencontre guère, d'après l'*Atlas linguistique de la France* [35], en dehors de la Suisse romande, qu'en de très rares points de la Haute-Savoie et de la Vallée d'Aoste, de même que *ola*, *oula* « marmite », d'après le même *Atlas* [36], n'apparaît que dans l'Ain, l'Isère, le nord du département du Rhône, la Drôme et la Vallée d'Aoste, alors que nous savons par d'autres sources qu'au moyen âge il était bien connu en ancien fribourgeois, en ancien dauphinois et en ancien lyonnais [37], quelques autres de nos termes méritent qu'on s'y arrête. *Fea* « brebis » correspond évidemment au *fâye* de la Suisse romande. Mais une zone plus méridionale du franco-provençal connaît des formes bien plus proches de la nôtre : l'*Atlas* donne en effet *fèya* dans les départements de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme, ainsi qu'en un point du Rhône [38]. — *Feseyri* « douve du foie » m'a tout l'air d'être un dérivé en – *aria* d'un * *fese* « foie » qui se retrouve sans doute dans le *fèdze* de la Suisse romande, mais mieux encore dans le *fèdho* de la Haute-Savoie, de la Savoie, du point 924 de l'Ain [39]. — Le pluriel *chambes*, avec son *ch* – initial qui s'oppose au *j* – du *jambes* français, correspond à un type qui occupe toute la moitié sud de la France [40], et qui est normal en particulier en franco-provençal, où on le rencontre en Suisse romande, dans le sud du Doubs, du Jura et de la Saône-et-Loire, ainsi (parfois avec un développement un peu aberrant) en Haute-Savoie et en Savoie, dans l'Isère et quelques points plus méridionaux.

Il résulte de ces observations que, s'il est impossible de localiser exactement la provenance de notre fragment au moyen de critères lexicologiques, nous pouvons cependant admettre que l'auteur de la pièce, ou du moins le copiste de celle-ci, devait être, plutôt que Valaisan ou Suisse romand, originaire d'une région méridionale : peut-être venait-il des environs de Lyon ou même de Valence. J'ai dit naguère que le christianisme s'était introduit en Valais en partant de Lyon et en remontant le Rhône [41] : bien plus tard, la littérature a dû suivre la même route, Lyon étant au moyen âge le centre spirituel, le cerveau du franco-provençal.

Mais c'est surtout la date vraisemblable de notre fragment qui en constitue un document d'un intérêt extraordinaire. Nous avons vu tout à l'heure qu'il a dû être écrit au début du XIVe siècle. Quel que soit le contexte dans lequel il s'insérait, nous avons avec notre texte un des témoins les plus vénérables du théâtre français en langue vulgaire.

Que le lecteur veuille bien noter que, pour l'instant, je ne parle que de « théâtre » d'une manière générale, sans spécifier de quel genre, comique ou dramatique, il pouvait s'agir. Car il n'est pas facile de préciser à quel genre

[35] J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, carte N° 75 *(automne)*.
[36] J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte N° 818 (*marmite*).
[37] Voir en particulier W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, vol. VII, p. 349.
[38] J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte N° 173 (brebis).
[39] J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte N° 585 (foie).
[40] J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte N° 709 (jambe).
[41] P. Aebischer, *La christianisation du Valais à la lumière de quelques faits linguistiques*, dans *Vallesia*, vol. XVII (1962), pp. 193-195.

appartenait notre fragment. Le rôle de notre acteur n'était pas un rôle unique ; en d'autres termes, il ne s'agit pas d'un bout de monologue, puisqu'il est question d'un autre personnage qui devait sans aucun doute donner la réplique, personnage dénommé « biaz sire Pierre » (vers 8), lequel ne peut être que ce « Pierre dou Poçce » mentionné au vers 2. Vers qui, au surplus, fait état de deux compères, étant donné qu'il dit :

De moy e de Piere dou Poçce,

de même que le vers 8 a clairement :

Quant nos duy somes, biaz sire Pierre,

« quand nous sommes deux, beau sire Pierre ». Mais, cela établi, nous ne sommes guère plus avancés. S'agit-il d'un fragment de rôle de fou, servant par exemple d'introduction à un mystère ? Ou d'un fragment d'un simple dialogue comique ? La première de ces hypothèses ne peut être écartée sans autre, étant donné que déjà dans la *Passion du Palatinus*, texte très proche du fragment sédunois publié par Bédier, on a un rôle comique, celui de l'Hôte [42], et qu'au surplus c'est un fait bien connu que, dans les mystères plus récents, rôles et épisodes comiques se font de plus en plus nombreux. Qu'il me suffise ici de citer les rôles du Badin et du Fou — rôles dans lesquels les allusions à la mangeaille foisonnent — du *Mystère de saint Martin évêque de Tours* joué à Saint-Martin-la-Porte, près de Saint-Jean de Maurienne, en 1565 [43]. Mais c'est là, il faut l'avouer, un cas séparé du nôtre par deux siècles et demi, si bien qu'une autre hypothèse me paraît meilleure, du moins pour l'instant : nous aurions dans notre fragment le reste d'un de ces dialogues dont le plus connu est *Le Garçon et l'Aveugle*, pièce qui daterait de 1276 à en croire M. R. Levy [44].

A quelque genre qu'il appartienne d'ailleurs, et si nulle que soit sa valeur littéraire, notre fragment présente un intérêt historique incontestable. Avec celui qu'a publié Bédier, il témoigne en premier lieu de la faveur qu'avait la population sédunoise pour les représentations théâtrales en ce lointain début du XIVe siècle, représentations tant de pièces religieuses que de pièces comiques. Mais son importance n'est pas que locale : par sa date même, il constitue un jalon dans une époque pour laquelle nous sommes bien mal renseignés en ce qui concerne le développement du théâtre, et particulièrement

[42] Voir Gr. Frank, *La Passion du Palatinus, mystère du XIVe siècle*, dans *Classiques français du moyen âge*, No 30, Paris, 1922, pp. III et VI, note 1. L'éditeur, *op. cit.*, p. X, dit à propos de cette pièce qu'elle pourrait dater du XIIIe siècle, mais que les remaniements dont elle a été l'objet sont du commencement du XIVe.

[43] Le texte de ce mystère a été publié par Fl. Truchet, *Histoyre de la vie du glorieux saint Martin...*, dans *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, vol. 5 (1881), pp. 200-367. J'en ai moi-même reproduit les tirades en patois dans ma *Chrestomathie franco-provençale*, dans *Bibliotheca romanica* edendam curat W. von Wartburg, series altera, Scripta romanica selecta, III, Berne, s. d. [1950], pp. 77-81.

[44] *Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIIIe siècle*, édité par Mario Roques, dans *Classiques français du moyen âge*, No 5, Paris, 1912. Sur la date attribuée à cette pièce, R. Levy, *Chronologie approximative de la littérature française du moyen âge*, dans *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, fasc. 58, Tübingen, 1957, p. 23.

du théâtre comique. En effet, entre les deux pièces d'Adam de la Halle, le *Jeu de la Feuillée* et *Robin et Marion*, qui sont d'un style si particulier, et *le Dit des Quatre Offices* et le dialogue de *Maître Trubert et Antroignart*, dus à Eustache Deschamps, c'est-à-dire entre les alentours de 1260 et la seconde moitié du siècle suivant, c'est le vide presque absolu. Mentionnant les pièces de Deschamps, Petit de Julleville a écrit : « Voilà tout ce que nous fournit, en fait de comédie française, l'histoire littéraire du XIVe siècle. » Et il se demande : « Que faut-il en conclure ? Y eut-il interruption presque absolue de la veine comique au théâtre entre le temps de Philippe-le-Hardi et celui de Charles VII ? Ou bien les comédies du XIVe siècle, quelle que fût la forme qu'elles avaient pu adopter, soit qu'elles rappelassent les satires et les pastorales d'Adam de la Halle, soit qu'elles annonçassent (comme il est plus vraisemblable) les farces et les moralités du siècle suivant, ont-elles péri tout à fait sans laisser aucune trace ? » [45] La présence même de notre fragment dans une reliure de terrier explique trop bien, hélas ! ce qui a dû se produire partout : une fois la représentation achevée, les textes des rôles, ne présentant plus d'intérêt, disparaissaient, et ce n'est que par suite d'un hasard qui tient presque du miracle qu'on en peut retrouver quelque trace dans une reliure. Fin lamentable d'autant plus prévisible que beaucoup de ces pièces se transmettaient, non point par un texte comprenant l'ensemble de l'œuvre, mais sous les espèces de multiples rouleaux sur chacun desquels ne figurait qu'un rôle. Sans doute Gustave Cohen a-t-il justement insisté sur l'importance qu'avait, lors des représentations des grands mystères, l'ordonnateur, qui non seulement avait la charge des décors, de l'enrôlement des acteurs et de leur surveillance, de la perception du prix des entrées, et de tant d'autres choses [46] ; sans doute a-t-il dit que « sur la scène, il se multiplie : livre en main, bâton levé, il sert de souffleur et de metteur en scène », que c'est lui qui porte le livre, c'est-à-dire le texte complet du mystère que l'on représentait [47]. Mais ce livre n'existait que pour les spectacles importants : lorsqu'il s'agissait de simples farces, de dialogues de peu d'étendue, les choses se passaient autrement, de façon bien moins compliquée. Etant donné que le souffleur était un auxiliaire alors inconnu, et que la mémoire des acteurs médiévaux, comme celle de leurs successeurs modernes, était parfois labile, lesdits acteurs s'aidaient eux-mêmes. Autour de l'index de la main gauche, ils tenaient, enroulée, une longue bande qui contenait le texte qu'ils devaient réciter, plus les derniers mots de celui des personnages auquel ils devaient donner la réplique. A mesure qu'ils parlaient, ils dévidaient leur « rollet » et, lorsque leur mémoire avait un trou, lisaient partie de leur rôle.

Il s'ensuivait donc que dans la pratique l'organisateur d'un spectacle pouvait commander au-dehors, ou bien le manuscrit — ou, plus tard — l'imprimé complet de la pièce qu'il entendait faire représenter, ou bien seulement les « rollets » des divers acteurs. Mais, même dans le premier de

[45] L. Petit de Julleville, *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*, Paris, 1888, p. 42.

[46] G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, nouv. édit., Paris, 1951, p. 171 sqq.

[47] G. Cohen, *op. cit.*, édit. cit., p. 173.

ces cas, il prenait la précaution de copier ou de faire copier chacun des rôles que comportait la pièce. Nous avons de ce détail un exemple typique avec le double texte d'une farce (ou d'une moralité) jouée sans doute à Vevey aux alentours de 1524 [48] : j'ai retrouvé il y a près de cinquante ans aux Archives de l'Etat de Fribourg une quantité considérable de fragments de rôles d'acteurs ayant représenté des pièces en patois ou en français, et en particulier un fragment imprimé d'une moralité sans titre [49], ainsi que trois fragments manuscrits — l'écriture est de la seconde moitié du XVe siècle — d'un rôle féminin, celui de la Fille, qui apparaissait déjà dans le fragment imprimé. Sans doute ces deux textes, l'imprimé et le manuscrit, ne se superposent-ils pas ; sans doute la partie manuscrite du rôle en question ne rend-elle pas une partie du texte imprimé : elle ne fait que la continuer, et la continuer incomplètement. N'empêche que cette menue découverte montre que quelqu'un, l'impresario, dirions-nous aujourd'hui, possédait le texte imprimé complet de la pièce, et que d'autre part il recopia chacun des rôles sur des « rollets » qu'il confia aux différents acteurs. Mais si l'ensemble des fragments découverts à Fribourg prouve la fréquence de cet usage vers 1500, alors que naturellement ces « rollets » étaient des bandes de papier cousues les unes aux autres dans le sens de la longueur, notre fragment sédunois suffit à démontrer que l'utilisation des « rollets » était bien plus ancienne, puisque, alors que le papier était pratiquement inconnu, on n'hésitait pas à employer le parchemin. Car, pour prouver que notre texte est bien un débris de « rollet », et non pas celui d'un texte complet d'une pièce de théâtre quelconque, il n'y a qu'à remarquer que l'on ne l'a utilisé que sur l'une de ses faces : son mode d'emploi même interdisait au copiste d'écrire sur les deux côtés du rouleau.

Guenille donc, mais chère guenille, dirons-nous avec le bonhomme Chrysale, que notre fragment sédunois. Non seulement parce qu'il atteste l'existence de pièces comiques au début du XIVe siècle, mais parce qu'il révèle quelques détails curieux et amusants sur la mise en scène dans le théâtre de cette époque. Du point de vue de l'histoire littéraire, ce misérable bout de parchemin, si nul qu'en soit le texte, n'en est pas moins un des plus précieux joyaux que conservent les Archives de Sion.

[48] Sur ces pièces en français ou en patois, voir mes études *Le lieu d'origine et la date des fragments en franco-provençal*, dans *Archivum romanicum*, vol. XV (1931), pp. 512 à 540, et *L'auteur probable des farces en franco-provençal jouées à Vevey vers 1520*, dans *Archivum romanicum*, vol. XVII (1933), pp. 83-92.

[49] P. Aebischer, *Fragments de moralités, farces et mystères retrouvés à Fribourg*, dans *Romania*, vol. LI (1925), pp. 513-518.